

COMMUNE D'ARMEAU
Conseil Municipal du 15 juin 2020

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal d'ARMEAU, est convoqué pour le vendredi 19 mars 2021 à 19 h 00, salle de la Mairie, pour une réunion ordinaire.

Ordre du jour :

- **Compte administratif et compte de gestion 2020.**
- **Affectation du résultat.**
- **Budget 2021.**
- **Subventions aux associations.**
- **Taux d'imposition.**
- **Cimetière : demande de subventions.**
- **Rapports des commissions et syndicats.**
- **Questions diverses.**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 MARS 2021**

Le Conseil Municipal d'ARMEAU, dûment convoqué le 15 mars 2021 s'est réuni en SEANCE ORDINAIRE le 19 mars 2021, à dix-neuf heures sous la présidence de Madame Catherine TOULLIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Catherine TOULLIER, Stéphanie SIMONNOT, Cendrine SIBILLOTTE, Eva HOMMET, Emmeline SEGUIN et Patricia HUEBER - MM. Sylvain SABARD, Gérard SEGUIN, Guy CRISTIAN, Arnaud PERRIER, Emeric BIMBEAU, Benoît HERNANDEZ et Roger LEDUCQ,

ABSENT EXCUSE : M. Jean-Claude BOUVY, pouvoir à Mme TOULLIER.

ABSENTE : Mme Vanessa BOURGEOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SEGUIN.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la vente du matériel de la boulangerie. Le conseil répond favorablement.

MATERIELS BOULANGERIE - Délibération n° 2021.03.01 - Classification .7.10

Le Maire rappelle que, lors du départ de l'ancien boulanger, Mr BRYER, il avait été convenu que la Commune réglait les factures EDF et GAZ. En contrepartie, Mr BRYER laissait divers appareils (1 pétrin – 1 façonneuse – 1 diviseuse – chambres de pousse et un frigo) à la Commune et l'autorisait à les vendre. Ceux-ci étaient estimés à 1400 €, ce qui correspond aux dépenses occasionnées (1.433 €).

Il avait été décidé de les mettre en vente. Deux personnes étaient intéressées, seul l'actuel boulanger a fait une offre pour un montant de 1.400 €.

Des opérations comptables sont à faire pour entrer les biens dans l'actif afin de pouvoir les sortir par la suite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DONNE son accord pour réaliser les opérations comptables : inscription à l'actif du matériel, vente et sortie de l'actif.
DECIDE de vendre à M. DANIEL Jean-Marc, les matériels de la boulangerie pour un montant de 1.400 €.
AURTORISE le Maire à signer les documents s'y rapportant.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020

Madame TOULLIER présente le compte administratif du budget de la Commune. Il se décompose comme suit :

Les comptes font apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de : + 256.700,44 €
- un excédent d'investissement de : + 81.786,23 €
- auquel il convient de déduire le déficit des Restes à Réaliser pour - 108.393,00 €.

Les montants du compte administratif 2020 sont en concordance avec le compte de gestion établi par la Perceptrice.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité,
- le compte administratif 2020 de la Commune (Délibération n° 2021.03.02 – Classification 7.1),
 - ainsi que le compte de gestion 2020 établi par la Perceptrice. Il DONNE quitus à Madame la Perceptrice et à Madame le Maire (délibération n° 2021.03.03 – Classification 7.1).

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - Délibération n° 2021.03.04 - Classification 7.1

Après reprise des restes à réaliser 2020 et compte tenu des excédents de fonctionnement 2020 du budget de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation comme suit :

Article 002 :	Excédent de fonctionnement reporté pour	230.093,67 €
Article 1068 :	Excédent de fonctionnement capitalisé pour	26.606,77 €

BUDGET 2021 - Délibération n° 2021.03.05 - Classification 7.1

Mme TOULLIER présente le budget 2021 comme suit, après report des résultats 2019.

Le budget de la Commune est équilibré en dépenses et en recettes pour :

* Investissement	221.073,00 €
* Fonctionnement	741.562,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le budget 2021 de la Commune.

Arrivée d'Eva HOMMET à 19h13.

TAUX D'IMPOSITION - Délibération n° 2021.03.06 – Classification 7.2

Le Maire donne les taux d'imposition de 2020 qui n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition qui sont les suivants pour 2021 :

Commune

Taxe Foncière Bâtie	:	12,30 %
Taxe Foncière non Bâtie	:	42,06 %

Conformément aux directives de l'Etat, ces taux seront additionnés des taux départementaux 2020.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Délibération n° 2021.03.07 - Classification 7.5

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, les subventions aux associations pour 2021, qui se décomposent comme suit :

Article 6574 :	Tour B'Yonne	600,00 €
	L'Atelier d'Armeau	400,00 €
	Les Arméliens en fête.....	400,00 €
	Les Intrépides.	600,00 €
	Gymnastique volontaire	400,00 €
	Les marcheurs d'Armélie.....	400,00 €
	ADAVIRS	100,00 €
	Aides à domicile.....	200,00 €
	C.I.F.A Auxerre.....	400,00 €
	CFA Agricole VENOY.....	100,00 €
	Lycée Saint Colombe	100,00 €
	Jours bleus	150,00 €
	Divers	6.150,00 €

L'ensemble des subventions s'élève à 10.000 € sachant que si une association a des projets particuliers en cours d'année, il reste un solde de 6.150,00 € à distribuer.

Le Conseil donne son accord pour le renouvellement de l'adhésion au C.A.U.E.

CIMETIERE : DEMANDE DE SUBVENTIONS - Délibération n° 2021.03.08 - Classification 7.1

Lors d'un précédent conseil, il avait été décidé de réaliser divers travaux au cimetière subventionnables par différents organismes (Conseil Départemental, état, ...). Une dotation, plus souple, a été mise en place : la D.S.I.L (Dotation de soutien à l'investissement local) à laquelle nous pouvons prétendre. De plus, la place PMR peut être subventionnée au titre des amendes de police. Le Maire demande l'autorisation de solliciter ces nouvelles subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de solliciter les subventions auprès des différents organismes.

RAPPORTS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

- ✓ **Gendarmerie** : M. SEGUIN informe le Conseil, de la démission du Président à compter du 15 février 2021. Un candidat s'est présenté pour le poste : M. PICHON. Les vice-présidents sont M. MOUSSU et Mme NAZE. Les travaux d'extension sont toujours en cours.
- ✓ **Collège** : La réunion a été reportée.
- ✓ **Fourrière du Sénonais** : Mme SIBILLOTE donne les tarifs pour une cage : 344 € et pour un lasso : 200 €. La décision d'achat est suspendue pour le moment.
- ✓ **CAGS** : Achat du bâtiment de l'Institut Supérieur de Sens qui sera mis à la location.
- ✓ **PETR** : 2 projets :
 - 1) Alimentation durable et circuit court.
 - 2) Label Pays d'arts et d'histoire.

- ✓ **SDEY** : La pose du transfo au coin de la Rue des Marronniers et de la RD 606 va être réalisée bientôt.
Les trottoirs de la Rue de l'Île de France (entre la Rue du val Saint Quentin et la Rue de l'Eglise) seront réalisés dans les jours qui viennent.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ **UFO STREET** : Animations sportives pour adolescents âgés de 11 à 17 ans qui auront lieu sur le terrain des associations, le lundi 19 avril 2021, de 10h00 à 17h00.
- ✚ **Information sur le marché** : Nouveaux commerçants : Vente poulets rôtis depuis jeudi dernier ;
Spécialités bretonnes à compter du 1^{er} avril.
Vente de moelleux et de bougies par une habitante de la Commune.
- ✚ **Mur des associations** : Les travaux de restauration sont en cours.
- ✚ **Salle des Fêtes** : Isolation des combles de la Salle des fêtes, grâce aux aides légales.
- ✚ **La Sénone** :
Travaux Rue de Bellevue : Renforcement de la borne incendie.
Bâtiment du puits des Lambes pas adapté, sera agrandi et surélevé courant mai.
Puits qui alimente tout Armeau.
- ✚ Remise en état de la borne incendie Chemin du Grand Chêne.
- ✚ **Bibliothèque** : Le troc plantes aura lieu le samedi 24 avril, de 10h00 à 17h00 dans la cour de la Mairie.
- ✚ **Mobilisation citoyenne** : Une habitante de la commune soumet le projet de nettoyer vers l'ancienne fouille, à gauche du Chemin de la Vaux Récie, en mobilisant la population.
- ✚ **Elections 2021** : Le Maire informe le conseil que les élections départementale et régionale auront lieu les 13 et 20 juin prochains.
- ✚ **Feu d'artifice** : La société Artificiel a présenté sa proposition : elle reportera au même prix la prestation annulée l'année dernière. La fête d'Armeau aura lieu le 21 août 2021.
- ✚ **Conseillers Municipaux** : Délibération n° 2021.03.09 - Classification 7.1
Mme le Maire informe le Conseil, que Mme BOURGEOIS Vanessa et Mr BOUVY Jean-Claude vont démissionner de leur fonction, suite à déménagement. On en avisera la Préfecture dès réception de leur courrier.
Le Maire demande à l'assemblée des volontaires pour les remplacer dans les différents syndicats intercommunaux.
Se propose au poste de délégué du :
SDEY : Mr PERRIER **FOURRIERE** : M. LEDUCQ **COLLEGE** : Mme SEGUIN
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE ces candidatures.
- ✚ **Réunion** : Le Maire informe le Conseil, d'une demande d'un habitant afin que les réunions de conseil soient faites en dehors des horaires du couvre-feu ou le samedi matin. Le conseil Municipal refuse cette proposition.